



**P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E**

**MINISTERE en charge de L'AGRICULTURE  
DIRECTION DE L'AGRICULTURE  
BP 100 – Papeete  
\*\*\***

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'ACQUISITION  
DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES ET  
D'AGRO-TRANSFORMATION  
ou à LA CREATION DE PRODUCTIONS AGRICOLES**

Type  
**1, 2 ou 6**

LOI DU PAYS n° 2017-26 DU 9 OCTOBRE 2017 RELATIVE AUX AIDES A LA FILIERE AGRICOLE

**Type d'aide sollicitée :**

- 1. Aide à l'acquisition de petits matériels agricoles et d'agro-transformation.....
- 2. Aide à l'investissement en équipements agricoles et d'agro-transformation.....
- 6. Aide à la création et/ou renouvellement de productions agricoles.....

**Identité du Demandeur - chef d'exploitation ou d'entreprise ou représentant du groupement agricole :**  
agissant en tant que :

- Exploitation agricole individuelle (personne physique ou morale : EURL, SARL, SCEA)
- Groupement agricole (société coopérative agricole SCA, GIE, syndicat, association,...)
- Entreprise d'agro-transformation (personne physique ou morale)

Nom et prénom du représentant : .....

né(e) le ..... à.....

Adresse postale (BP n° à ) : ..... tél : .....

Adresse géographique de l'habitation (Ile, commune) : .....

Adresse de l'exploitation ou siège social de l'entreprise : .....

Nom de la société ou du groupement si personne morale : .....

Titre du représentant légal (président, gérant...) : .....

**Projet envisagé :**

Description succincte du projet (joindre une feuille séparée si besoin) :	Calendrier d'exécution



<b><u>Pièces à joindre au dossier :</u></b>	<b>Présente</b>
Copie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,...) du signataire de la demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise) .....	<input type="checkbox"/>
<b><u>Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives...) :</u></b>	
- Tout document délivré par l'autorité compétente (DRCL ou tribunal du commerce...) justifiant que la personne morale est enregistrée et/ou immatriculée conformément à la réglementation en vigueur .....	<input type="checkbox"/>
- la composition des organes dirigeants de l'organisme .....	<input type="checkbox"/>
- les comptes de résultats des 3 derniers exercices clos à la date de la demande .....	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription au registre de l'agriculture (sauf les entreprises d'agro-transformation et les exploitations forestières).	<input type="checkbox"/>
Un relevé d'identité bancaire ou postal, au nom du demandeur, d'un compte sur lequel pourra être versée l'aide .....	<input type="checkbox"/>
Les devis relatifs à la dépense prévue, mentionnant les prix hors taxes et les montants TTC .....	<input type="checkbox"/>
Fiche descriptive, selon les cas, de l'exploitation agricole et/ou forestière, du groupement agricole, de l'entreprise d'agro-transformation .....	<input type="checkbox"/>
Déclaration de rucher pour les exploitations apicoles .....	<input type="checkbox"/>

**Engagement du demandeur (chef d'exploitation et/ou représentant de la personne morale) :**

Je m'engage,

1. à pratiquer l'activité objet de l'aide (agriculture, exploitation forestière, agro-transformation,...) pour une durée minimale de 5 ans ;
2. à ne pas démarrer les opérations objet de ma demande de subvention avant la date du récépissé de dépôt du dossier complet délivré par le service en charge de l'agriculture ;
3. à conserver l'usage du matériel et des travaux d'investissement financés pendant toute la durée de leur amortissement et pendant une durée minimale de 5 ans ;
4. à laisser au service en charge de l'agriculture libre accès à l'exploitation pour vérifier la réalisation de l'opération financée ;
5. pour les exploitations agricoles, forestières et les groupements, à communiquer au service en charge de l'agriculture, à sa demande, les informations nécessaires pour l'établissement des bilans financiers et comptables pendant les 3 années suivant l'attribution de l'aide ;

J'atteste sur l'honneur

1. être  / n'être pas assujetti  à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; (cocher la case correspondante)
2. bénéficiaire  / ne pas bénéficiaire  d'une mesure de défiscalisation pour la même opération ;
3. bénéficiaire  / ne pas bénéficiaire  d'une autre aide publique (cocher la case correspondante) ; si oui, laquelle : .....
4. que les renseignements portés sur ce document sont exacts et déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide. En cas de non respect des engagements souscrits, je serais dans l'obligation de rembourser une partie ou la totalité de la subvention accordée.

**Date et signature du demandeur, précédé de la mention « lu et approuvé » :**

**Tableau exposant par type d'aide, les projets et dépenses pouvant bénéficier des aides et les taux d'aide et plafond applicables selon la réglementation en vigueur**

<b>Taux et plafonds de base</b>		<b>Opérations prioritaires : taux et plafonds majorés</b>		<b>Délai entre 2 aides</b>
<b>Taux d'aide max</b> (% du montant de la dépense)	<b>Plafond de l'aide</b> (F CFP)	<b>Taux d'aide max</b>	<b>Plafond de l'aide</b>	

**EQUIPEMENTS AGRICOLES**

<b>Type ① / Acquisition de petits matériels agricoles et d'agro-transformation</b> débroussailleuse, tronçonneuse, motoculteur, pompe, trarière, matériel d'irrigation, ombrières...				
<b>80%</b>	<b>250 000 F</b>	idem	idem	<b>12 mois</b>
<b>Type ② / Investissement en équipements agricoles et d'agro-transformation :</b> tracteur et accessoires, pulvérisateur, serres et ombrières, matériel d'irrigation, matériel de stockage (chambre froide), de transformation des produits agricoles...				
60%	20 000 000 F	<b>80%</b>	<b>30 000 000 F</b>	<b>24 mois</b>
<b>Type ③ / Création et/ou renouvellement de productions agricoles :</b> achat de plants et matériel végétal pour la création, le renouvellement de cultures pérennes (pluriannuelles) et de reproducteurs animaux, semences ou embryons d'animaux reproducteurs				
60%	10 000 000 F	<b>80%</b>	<b>15 000 000 F</b>	<b>24 mois</b>

**Liste des matériels, équipements et prestations éligibles**

Les matériels et équipements éligibles aux aides de type 1 et 2 sont les suivants :

- outillage manuel ou motorisé à usage agricole ;
- tracteurs et accessoires pour tracteur à usage agricole ;
- matériels et équipements pour réalisation de travaux et aménagements fonciers ;
- matériels d'irrigation à usage agricole ;
- matériels et équipements servant à la conduite et à la protection des cultures ;
- travaux et matériaux pour construction d'abris et structures servant à la production, au conditionnement, au stockage, à la transformation et à la commercialisation des productions agricoles ;
- matériels et équipements servant à la conduite et à la protection des élevages ;
- matériels d'apiculture et de miellerie ;
- matériels et équipements servant au conditionnement, à la transformation, au stockage et à la commercialisation des productions agricoles ;
- camions et camionnettes (simple cabine) de livraison ;
- matériels informatiques et logiciels servant à la conduite et la gestion des exploitations agricoles ;
- matériels de sylviculture, d'exploitation et de transformation du bois ;
- barge et/ou moteur de 60 CV maximum lorsque ces équipements sont nécessaires pour l'acheminement des productions agricoles ;
- équipement photovoltaïque et de production électrique éolien ;
- supports de culture (compost, terreaux) pour les atolls des Tuamotu dans la limite de 5 m<sup>3</sup> par demande.

**Liste des productions éligibles à l'aide à la création et au renouvellement de productions agricoles**

- Les cultures pérennes, soient toutes les cultures pluriannuelles et notamment : les arbres fruitiers, les papayers, les bananiers, les orchidées, les anthurium, les cultures fourragères pérennes,...
- Les productions animales des espèces suivantes : porcine, bovine, caprine, cunicole, avicole et apicole.

*Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant :*

**TAHITI Tél : 40 57 42 02 - MOOREA Tél : 40 56 14 86 - ISLV Tél : 40 60 21 00 - Australes Tél : 40 95 03 25**

**Tuamotu-Gambier Tél : 40 42 35 11 - Marquises Tél : 40 92 07 20**